

La venue de la jeune Suédoise Greta Thunberg a été l'occasion de débats parfois virulents sur l'opportunité de son invitation à l'Assemblée nationale, mais surtout le révélateur de la contradiction, dans le meilleur des cas, ou de l'hypocrisie, si l'on est moins optimiste, de ce que l'on peut nommer le « **pays légal** », **parlementaire et gouvernemental, qui, aujourd'hui, tient fermement les rênes de la République** malgré les contestations, nombreuses et variées, parfois antagonistes, du « pays réel ». En effet, il peut paraître surprenant de voir que nombre de députés qui s'esbaudissaient devant le message écologiste de l'adolescente et ses avertissements mâtinés de propos apocalyptiques, ont néanmoins voté sans coup férir pour le CETA, traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne qui apparaît comme une bien mauvaise nouvelle pour la préservation de l'environnement et la qualité de vie des animaux. Le quotidien

Libération

, en son édition du samedi 27-dimanche 28 juillet, donne quelques indications intéressantes sur cet épisode : «

La militante a été invitée par 162 députés d'un collectif transpartisan sur le climat baptisé « Accélérons ». Parmi eux : une majorité de députés LREM, 20 Modem, 7 LR, 12 socialistes

(...)

. L'objectif de ce collectif ? « Accélérer la transition écologique et solidaire. »

» L'intention paraît louable et elle l'est, même si la définition de la « transition écologique » mériterait d'être précisée, tout comme ce que les membres de ce collectif entendent par écologie et politique écologique, ce qui n'est pas si évident ni consensuel que cela.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, et l'empressement écologiste du matin est souvent démenti par le vote de l'après-midi, comme le souligne **Libération** : « **Les députés ayant invité la militante ont-ils voté pour le Ceta ? Oui, pour beaucoup. Sur les 162, 79 ont voté pour le Ceta, soit 48 %. Parmi eux, une très large majorité (64) de LREM. Toujours parmi les membres de ce groupe, à l'origine de l'invitation de Thunberg : 37 ont voté contre, 35 se sont abstenus, et 11 n'étaient tout simplement pas présents lors**

du vote.

» Ainsi, ce collectif peut être considéré comme l'exemple type de leurre utilisé par le pays légal pour se donner bonne conscience sans risque, si ce n'est celui de se voir rappelé son indigence intellectuelle et politique, ce que peu de journaux ou médias ont fait, malheureusement. Mais il est très représentatif de la politique gouvernementale et de celle de la République depuis nombre de décennies à l'égard de l'écologie comme du pays réel : «

Faites ce que je dis, et non ce que je fais

»... Cela a aussi une autre conséquence, c'est de décrédibiliser la parole de la jeune Suédoise qui, prudente et même « sans opinion » sur la question du CETA (ce qui peut paraître surprenant, au regard des qualités de prévoyance qu'on lui prête sans beaucoup d'esprit critique), n'apparaît plus alors que comme une marionnette justificatrice des politiques gouvernementales macroniennes ou mondiales, au risque d'en oublier ce qui reste bien une réalité, celle de l'urgence écologique.



Ainsi, que l'on ne s'étonne pas de la colère (qui tourne parfois à la révolte et à la dégradation) des agriculteurs comme de militants se revendiquant de l'écologisme, contre le pouvoir en place et ses fidèles parlementaires, et dont les permanences locales font les frais, à coups de peinture et de paille, dans le meilleur des cas ! Les députés LREM partisans du CETA payent là le prix de leur absence de cohérence visible entre leur « volonté » écologiste revendiquée et la réalité de leur engagement parlementaire sur les traités de libre-échange. Mais cela met aussi

en valeur quelques questions plus profondes, sur lesquelles il ne sera pas inutile de revenir prochainement :

1. La préservation de l'environnement est-elle vraiment compatible avec la mondialisation libérale, voire avec la mondialisation tout court ? A cet égard, d'ailleurs, nombre de personnes pensent désormais que mondialisation et libéralisme ne sont qu'une même médaille, ce qui, là aussi, mérite précision et discussion.

2. La République française, engagée ou piégée par les traités internationaux et son appartenance à l'Union européenne, peut-elle développer et valoriser, à l'international comme en son sein, une véritable écologie politique, efficace et pérenne ? Peut-elle, dans le même sens, parler et agir assez fortement pour peser sur les institutions et décisions de l'ensemble européen (Conseil et Parlement européens, Communauté européenne, Cour de Justice européenne) alors que nombre de ses partenaires n'ont pas les mêmes préoccupations écologistes et que, trop souvent, les postulats économiques l'emportent sur les nécessités écologiques ? Sans oublier, aussi, le danger des tribunaux d'arbitrage qui n'ont que faire du souci écologique !

3. Par ses institutions et ses structures, mais aussi son mode de fonctionnement, la République est-elle le régime le plus efficace face aux défis et enjeux climatiques et environnementaux d'aujourd'hui comme de demain, de plus en plus pesants et prégnants ? N'est-elle pas, par essence, incapable d'enraciner une « logique écologique » de long terme, le pays légal se « renouvelant » par des alternances qui ne sont guère des alternatives systémiques, mais juste une actualisation du logiciel politicien et parlementaire, dans le seul cadre préétabli de la « République démocratique » (conçue comme une idéologie dominante et légitimatrice) qui s'empêche de penser « au-delà d'elle-même » ?



Si l'on veut mieux répondre au « souci environnemental » contemporain, il ne sera pas possible de faire l'économie de ces questions. Préparons-nous à y répondre...

